



## Déclassement professionnel demande de l'employeur

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Mon employeur me demande de changer de profil de poste et de passer définitivement d'un poste d'administrateur des ventes (poste que j'occupe depuis 20 ans) à un poste de câbleur de cartes électroniques (il s'agit d'un déclassement professionnel) .

Mon employeur ne modifiera ni ma fiche de salaire ni mon contrat de travail. L'accord se fait oralement. Aucun document n'est signé.

D'après vous quel sont les risques encourus si j'accepte et si je m'aperçois que ce poste ne me convient pas ou si je ne conviens pas au poste (pas de période d'essai possible) ?

- Est-il possible d'être licencié pour incompétence par exemple ?

-Peut-on me refuser un licenciement par entente préalable par la suite ? etc....

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Mon employeur me demande de changer de profil de poste et de passer définitivement d'un poste d'administrateur des ventes (poste que j'occupe depuis 20 ans) à un poste de câbleur de cartes électroniques (il s'agit d'un déclassement professionnel) .

Mon employeur ne modifiera ni ma fiche de salaire ni mon contrat de travail. L'accord se fait oralement. Aucun document n'est signé.

D'une manière générale, l'écrit prévaut sur l'oral mais ce n'est pas pour autant que l'oral ne compte pas.

Disons que l'écrit est plus facile à prouver, mais si un accord verbal de changement de poste est conclu, et que votre employeur parvient à prouver cet accord, alors, il ne sera plus possible de revenir en arrière.

En conséquence:

- Est-il possible d'être licencié pour incompétence par exemple ?

Oui, votre employeur pourra vous licencier pour motif personnel au titre de l'incompétence. Vous ne pourrez pas vous prévaloir de votre ancien poste puisqu'à partir du moment où le nouveau poste a été accepté, votre ancien poste n'existe plus.

Mais je vous rassure, un licenciement pour inaptitude reste rare car sérieusement contrôlé par les conseils prudhommaux.

-Peut-on me refuser un licenciement par entente préalable par la suite ?

Qu'entendez vous par "refuser un licenciement par entente préalable par la suite"?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

En fait je cherche une éventuelle porte de sortie dans le cas ou je n'arrive pas à m'adapter à ce poste (il faut avoir des qualités que je ne possède pas forcément).

C'est pourquoi je voudrait demander à mon employeur de me certifier qu'il pourra dans 6 mois ou un an me licencier afin

de bénéficier d'une prime et du chômage afin de me reconvertir.

En résumé est il possible de demander une période d'essai ou un éventuel licenciement (dans les 6 ou 12 mois)?

Si oui comment le faire de façon officielle ?

Merci beaucoup d'avance pour votre réponse .

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

En résumé est il possible de demander une période d'essai ou un éventuel licenciement (dans les 6 ou 12 mois)?

Il est tout à fait possible, par un écrit, de mettre en place une période probatoire, librement déterminée par les parties. Si une telle période est prévue, alors chaque partie dispose de la possibilité de mettre fin au nouveau poste. Dans ce cas, vous n'êtes pas licencié mais replacé dans votre fonctions actuelles.

Très cordialement.